

Contrôler le secteur des fusions acquisitions

2007-12-03 15:28:43

Le monde des affaires est préoccupé par une nouvelle législation récemment entrée en vigueur. Le [Competition Act](#), dont on a peu de détails, pourrait tenter de réguler le secteur des [fusions acquisition](#) en Inde, en plaçant un pouvoir discrétionnaire substantiel dans les mains de la [Competition Commission](#) of India (CCI).

Des lobbys et des industriels ont abordé ce point avec le gouvernement par différents canaux comme le ministre des entreprises, la commission de planification et la CCI elle-même pour tenter de modifier le texte de loi. Le nouvel acte précise que toute entreprise valorisée à plus de 174 millions d'euros, et un chiffre d'affaire supérieur à 520 millions, devra obtenir l'accord de la CCI pour toute opération de fusion acquisition, et ce dans un délais maximum de 30 jours après la signature du contrat. Une entreprise plus petite, mais appartenant à un groupe réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros, devra également obtenir l'accord de la CCI.

Les industriels ont souligné le fait que des centaines d'entreprises, et de groupes, correspondent aux critères de la loi. Des données du Business Standard Research Bureau sont plus précises: 341 entreprises, dont des sociétés de [services financiers](#), sont capitalisées à plus de 174 millions d'euros et 106 entreprises ont un chiffre d'affaire supérieur à 520 millions. D'après un juriste spécialisé, il s'agit d'un retour en arrière d'un point de vue économique.

Ces seuils auront un impact particulier pour des sociétés aux avoirs importants comme dans les secteurs du pétrole, des télécoms, de l'acier et du ciment. La CCI doit ensuite donner son accord dans des délais prescrits par la loi. Par contre il n'existe pas de seuil fixé pour les opérations elle-même et tous les types d'acquisitions sont concernés, y compris celle visant des sociétés n'ayant aucune activité en Inde. Cette disposition en particulier risque de freiner les acquisitions des entreprises indiennes à l'étranger, alors qu'il s'agit d'opérations essentielles pour le développement de celles-ci. D'un point de vue pratique, la CCI est sous-dimensionnée pour traiter les dossiers en cours ce qui pourrait encore freiner le rythme des fusions acquisitions.